

Programme de la formation

Titre D2SP - Dirigeant d'une Société de Sécurité Privée

1-Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Administrer la gestion d'une société de sécurité privée,
- Faire appliquer les règles déontologiques et les réglementations liées à la profession,
- Recruter, diriger et manager ses employés,
- Gérer les aspects logistiques et financiers relatifs aux formations dispensées,
- Gérer l'administratif, le commercial et les dossiers d'appels d'offres,
- Gérer le suivi des documents comptables nécessaire à l'expert-comptable,
- Assurer la réalisation des plannings et l'organisation générale du travail de ses employés,
- Assurer la veille réglementaire afin de maintenir à jour les connaissances techniques et législatives de ses équipes,

2-Prérequis

Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat) reconnu en France ou passer un entretien avec le certificateur permettant de valider le niveau d'entrée minimal, le cas échéant.

3-Contenu de formation

Formation e-learning asynchrone (84 heures)

Partie de la formation en e-learning à effectuer sur la plateforme dédiée. L'accès à la partie présentielles de la formation est soumise à la validation des 84 heures en distanciel.

- E-LEARNING : Réglementation du travail dans la sécurité

Réglementation du travail dans la sécurité Les règles d'embauchage et de rupture du contrat de travail (8h) Les conditions de conclusion du contrat de travail (4h) Les infractions en matière de droit du travail (4h) La réglementation des conditions de travail (4) Les règles de représentation du personnel (4h) La réglementation en matière d'hygiène et de sécurité (4h) Les acteurs institutionnels (4h) La réglementation applicable aux rapports collectifs du travail et la responsabilité du chef d'entreprise (4h) Analyse de cas : rupture du contrat et accident du travail notamment (4h). QCM "DROIT DU TRAVAIL" A VALIDER (12/20 MINIMUM)

- E-LEARNING : Environnement juridique, droit pénal et procédures pénales

Environnement juridique, droit pénal et procédures pénales Le livre VI du code de la sécurité intérieure (12h) Les dispositions utiles du code pénal (12h) Les garanties liées au respect des libertés publiques (4h) La déontologie professionnelle (4h) L'environnement institutionnel (4h) La réglementation relative à l'acquisition, la détention, l'importation, le transport et la conservation des armes (4h). QCM "ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE" A VALIDER (12/20 MINIMUM)

PARTIE 1 :Connaissances stratégiques : connaître le positionnement de la sécurité privée dans l'architecture globale de sécurité.

Rôle des forces de sécurité publique d'État ; Connaître le rôle de la police municipale ; Connaissance des phénomènes criminels ; Organisation du secteur de la sécurité privée ; Spécificités par branche ; Informations relatives aux métiers de la sécurité incendie ; Formation universitaire et professionnelle en matière de sécurité ; Évolution et prospective de la sécurité privée ; Environnement européen et international.

- Rôle des forces de sécurité publique d'État

Maîtriser : – le schéma de la chaîne pénale complète (justice/pénitentiaire) ; – les grandes missions (sécurité générale, investigation, maintien de l'ordre, renseignement) ; – les autres domaines de la sécurité : défense, douanes ; – l'organisation des forces de sécurité publique (police et gendarmerie nationales) ; – les compétences territoriales en matière de sécurité ; – personnels (statuts, corps et grades).

- Connaître le rôle de la police municipale

Savoir quelles sont : – les compétences de la police municipale ; – les relations entre les collectivités territoriales, la police

municipale et la sécurité privée.

- **Connaissance des phénomènes criminels**

Maîtriser : – les divers outils statistiques ; – l'évolution de la délinquance ; – les incivilités.

- **Organisation du secteur de la sécurité privée**

Connaître : – l'histoire de la sécurité privée ; – quels sont les personnels concourant à la sécurité privée (effectifs, évolution) ; – la place des entreprises de sécurité privée (nombre, répartition, caractéristiques) ; – les clients de la sécurité privée (caractéristiques, évolution).

- **Spécificités par branche**

Maîtriser la répartition entre : – surveillance humaine (gardiennage et entreprises exerçant avec l'usage de chiens) ; – sûreté aéroportuaire ; – protection physique des personnes ; – télésurveillance ; – transport de fonds ; – agence de recherches privées (uniquement à titre d'information).

- **Informations relatives aux métiers de la sécurité incendie**

Connaître : – la réglementation sécurité incendie relative aux immeubles de grande hauteur (IGH) et établissements recevant du public (ERP) ; – les qualifications de sécurité incendie et secours à personnes (SSIAP1,2 et 3).

- **Formation universitaire et professionnelle en matière de sécurité**

Distinguer : – la formation scolaire et universitaire ; – la formation professionnelle (certificat de qualification professionnelle, titres) ; – les centres de formation, formation professionnelle continue.

- **Évolution et prospective de la sécurité privée**

Identifier : – les charges indues ; – les nouveaux secteurs à envisager ; – les évolutions de la sécurité des entreprises, demande sociale de sécurité.

- **Environnement européen et international**

Connaître : – la sécurité privée dans les autres pays européens ; – la directive services ; – la directive en matière de transport de fonds transfrontaliers ; – l'environnement international.

PARTIE 2 : Connaissances pratiques : équipements et techniques en matière de sécurité privée

Connaître les consignes et procédures d'exploitation et la mains courantes ; Connaître les équipements de communication interne fixes, mobiles et embarqués ; Équipements de protection individuelle ; Rondes de surveillance et systèmes de contrôle de ronde ; Équipements de protection mécanique (périphérique et périphérique) ; Équipements de protection électronique (périphérique, périphérique et volumétrique) et systèmes d'alarme ; Systèmes de contrôle d'accès ; Systèmes de vidéosurveillance et de télésurveillance et l'intervention sur alarme ; Équipements de sécurité incendie ; Évacuations.

- **Connaître les consignes et procédures d'exploitation et les mains courantes**

Gérer : – l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; – le corpus juridique associé ; – les évolutions technologiques attendues ou potentielles.

- **Connaître les équipements de communication interne fixes, mobiles et embarqués**

Gérer : – l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; – le corpus juridique associé ; – les évolutions technologiques attendues ou potentielles.

- **Equipements de protection individuelle**

Gérer : – l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; – le corpus juridique associé ; – les évolutions technologiques attendues ou potentielles.

- **Rondes de surveillance et systèmes de contrôle de rondes**

Gérer : – l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; – le corpus juridique associé ; – les évolutions technologiques attendues ou potentielles.

- **Equipements de protection mécanique (périphérique et périphérique)**

Gérer : – l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; – le corpus juridique associé ; – les évolutions technologiques attendues ou potentielles.

- **Equipements de protection électronique (périphérique, périphérique et volumétrique) et systèmes d'alarmes.**

Gérer : – l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; – le corpus juridique associé ; – les évolutions technologiques attendues ou potentielles.

- **Systèmes de contrôle d'accès**

Gérer : – l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; – le corpus juridique associé ; – les évolutions technologiques attendues ou potentielles.

- **Systèmes de vidéosurveillance et de télésurveillance et l'intervention sur alarme**

Gérer : – l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; – le corpus juridique associé ; – les évolutions technologiques attendues ou potentielles.

- **Équipements de sécurité incendie**

Gérer : – l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; – le corpus juridique associé ; – les évolutions technologiques attendues ou potentielles.

- **Évacuations**

Gérer : – l'équipement ou les techniques de la sécurité privée ; – le corpus juridique associé ; – les évolutions technologiques attendues ou potentielles.

PARTIE 3 : Gestion administrative et financière : Management de l'entreprise et des moyens

Connaître les modalités de création d'entreprise ; Connaître les modalités de reprise et rachat d'entreprise ; Connaître les moyens à mettre en oeuvre pour mener à bien le projet ; Analyser les risques ; Étudier la stratégie commerciale et marketing ; Examiner les approches juridiques ; Examiner les approches financières ; Étudier le seuil de rentabilité ; Connaître les aides et prévoyance ; Maîtriser la communication d'entreprise.

- **Connaître les modalités de création d'entreprise.**

Maîtriser les processus de création d'une entreprise en général et d'une entreprise de sécurité en particulier.

- **Connaître les modalités de reprise et rachat d'entreprise**

Savoir : – le droit applicable en la matière ; – les obligations en matière de succession ; – les obligations pour le repreneur ; – les spécificités liées au domaine de la sécurité privée.

- **Connaître les moyens à mettre en oeuvre pour mener à bien le projet**

Maîtriser : – la connaissance du marché ; – l'étude concurrentielle ; – le business plan initial et les stratégies de développement.

- **Analyser les risques**

Etre capable : – d'analyser des risques locaux de l'entreprise (bail, domiciliation, risques afférents, avec chiens, véhicules) ; – d'analyser le risque image/ réputation (l'image de la sécurité privée en France).

- **Etudier la stratégie commerciale et marketing**

Connaître : – le type de publicité autorisée ; – les moyens de recherche de clients (droit en la matière) ; – l'évolution du secteur de la sécurité privée selon la conjoncture économique.

- **Examiner les approches juridiques**

Maîtriser : – les formes juridiques des sociétés et conséquences afférentes ; – les statuts fiscal et social des dirigeants ; – les normes et certifications existantes.

- **Examiner les approches financières**

Gérer : – la comptabilité d'entreprise ; – comprendre les termes et mécanismes financiers.

- **Etudier le seuil de rentabilité**

Maîtriser les concepts : – de fonds propres ; – de moyens nécessaires pour démarrer l'activité.

- **Connaître les aides et prévoyance**

Gérer et anticiper les moyens : – d'aides ; – de financement ; – de négociation de prêt ; – d'assurance.

- **Maîtriser la communication d'entreprise**

Gérer la communication interne et externe et la communication de crise.

PARTIE 4 : Connaissance des marchés : capacité à répondre à un appel d'offres

Connaissance des donneurs d'ordre publics : droit des contrats administratifs ; Connaissance des donneurs d'ordre privé-droit des contrats privés ; Trouver un appel d'offres ; Analyser (d'un point de vue théorique) un appel d'offres ; Réceptionner et répondre (d'un point de vue pratique) à un appel d'offres ; Savoir gérer la relation clientèle ; Gérer la rupture de contrat ; Gestion de projet.

- **Connaissance des donneurs d'ordre publics : droit des contrats administratifs**

Etat, ministère : – collectivités territoriales ; – marchés spécifiques et risques associés.

- **Connaissance des donneurs d'ordre privé-droit des contrats privés**

Connaître : – les variétés des entreprises et clients privés ; – les services internes de sécurité privée et services incendie ; – les marchés spécifiques et risques associés.

- **Trouver un appel d'offres**

Mener des actions de : – veille ; – dématérialisation des appels d'offres.

- **Analyser (d'un point de vue théorique) un appel d'offres**

Maîtriser : – la décomposition d'un prix horaire ; – la décomposition du prix d'une prestation/ marges.

- **Réceptionner et répondre (d'un point de vue pratique) à un appel d'offres**

Analyser les besoins ; Savoir dire non au client ; Conseiller le client ; Présenter et défendre son offre.

- **Savoir gérer la relation clientèle**

Maîtriser : – le suivi du contrat ; – le processus de sous-traitance ; – les droits du client et donneur d'ordre ; – les avenants au contrat.

- **Gérer la rupture de contrat**

Gérer : – les cas de rupture ; – les conséquences de la rupture, et notamment ses aspects juridiques.

- **Gestion de projet**

Par une étude de cas et mise en situation

4-Modalités et moyens pédagogiques

Pour la partie en distanciel, chaque stagiaire aura un accès personnel à la plateforme dédiée avec, à la fin de chaque chapitre, un QCM d'évaluation de la compréhension.

Chaque stagiaire se verra confier, à l'ouverture de stage en présentiel, deux fascicules pédagogiques à jour des dernières modifications réglementaires comportant les modules de formation.

Des exercices de mise en pratique des connaissances seront réalisés au cours de la formation avec mise en application des connaissances sur des cas concrets.

5-Examen

La certification comporte 4 domaines d'activité (D.A.) qui sont obligatoirement à valider dans leur totalité pour l'octroi du présent titre :

- D.A.1 : Gérer l'application des règlementations en vigueur afin d'administrer une société de sécurité privée ;
 - QROC de 40 questions (1h45) : 12/20 minimum pour valider le D.A.1, (*possibilité de rattrapage pour les candidats ayant une note supérieure à 9,5 et inférieure à 12 par le D.A.4*).
- D.A.2 : Recruter, manager et coordonner ses équipes ;
 - Gestion d'un recrutement ou animation d'une réunion professionnelle (20 minutes) : mise en place d'une situation professionnelle devant jury (par tirage au sort).
- D.A.3 : Assurer le développement commercial et la pérennité d'une société de sécurité privée ;
 - Création de documents hors temps d'examen (compte de résultats prévisionnel, plaquette commerciale, devis et facture).
- D.A.4 : Gérer les aspects logistiques, financiers et comptables relatifs aux missions d'un dirigeant.
 - Connaissances administratives, fiscales, réglementaires et comptables (20 minutes) : entretien devant jury (*ce D.A. peut servir de rattrapage au D.A.1 en cas de note supérieure à 9,5 et inférieure à 12*).